

Délibération n°2025-81

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 5 juin 2025)**

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : ENSEIGNEMENT MUSICAL - RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

L'enseignement musical est un des axes culturels du Département inscrit dans le Schéma Départemental des enseignements artistiques. L'étude menée en 2011 par le Département a posé les bases et les conditions de création d'un enseignement musical en vallée d'Ossau.

Suite à la prise de compétence « Enseignement musical » par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la création de l'Ecole de Musique associative en 2012, la Communauté de Communes a établi des partenariats avec le Département et l'Ecole de Musique. Les objectifs de ce partenariat visent à développer une offre d'enseignement plurielle et de qualité, de favoriser l'accès à cet enseignement musical pour tous les habitants et à contribuer à l'animation du territoire.

Ce partenariat est présenté au travers de deux conventions, l'une bipartite entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et l'Ecole de Musique, l'autre tripartite entre le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et l'Ecole de Musique.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et l'Ecole de Musique souhaitant s'inscrire dans la continuité et l'évolution des partenariats, la présente délibération a pour objet le renouvellement de la convention bipartite Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau / Ecole de Musique arrivée à terme, pour une durée de 1 an.

Modalités opératoires, juridiques, financières :

La convention définit les objectifs et les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités juridiques et financières (voir annexe).

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention de partenariat avec l'association Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau, pour une durée d'un an et un soutien financier direct maximal de 30 000€ en 2025.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

